

# Note synthétique

## Budget Primitif - Exercice 2021

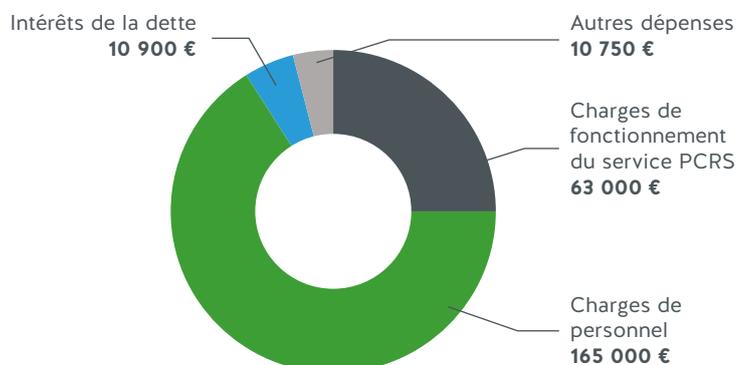
### BUDGET ANNEXE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes prévisionnelles au cours de l'année 2021 au titre du Budget annexe PCRS du SIEIL.

Le budget primitif est voté en début d'exercice (le 15 avril au plus tard) et recense toutes les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'année civile. Une fois ce document approuvé par le Comité syndical, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés. Ce document prévoit les dépenses et les recettes pour **la section de fonctionnement** (opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante du budget annexe) et **la section d'investissement** (opérations de dépenses et de recettes valorisant le patrimoine de la collectivité). Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Ce budget pourra être modifié par le vote de décisions modificatives au cours de l'année.

Le SIEIL a été désigné en 2017 autorité publique locale compétente, sous l'égide de la Préfecture, pour réaliser le PCRS en Indre-et-Loire et répondre à la réglementation établie par le protocole national publié en juin 2015 par le CNIG (Conseil National de l'Information Géographique). Par conséquent, un budget annexe dédié à ce service public industriel et commercial a été créé en 2019, à la mise en place effective du service.

### DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2021 = 249 650 €



Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2021 représentent 249 650 €, dont :

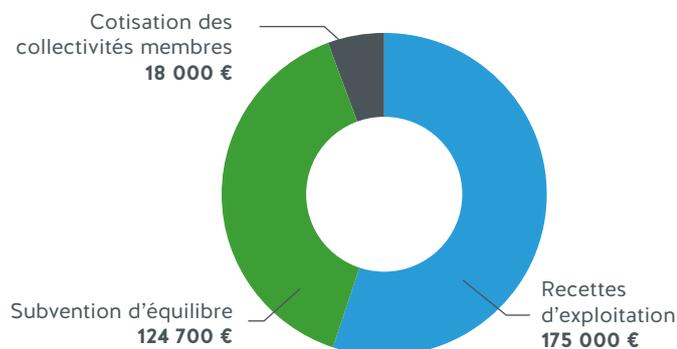
- 63 000 € pour les dépenses du service, notamment la maintenance des logiciels et les frais de structures,
- 165 000 € au titre des charges de personnel,
- 10 900 € dédiés au paiement des intérêts de la dette,
- et 10 750 € pour d'autres dépenses exceptionnelles et imprévues.



# BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

## BUDGET ANNEXE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

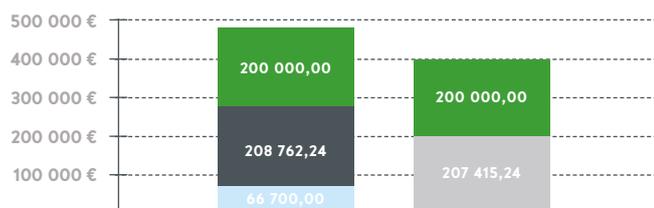
### RECETTES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2021 = 317 700 €



Les recettes d'exploitation attendues en 2021 sont décomposées comme suit :

- 175 00 € au titre des prestations réalisées par le service PCRS auprès des collectivités adhérentes, des gestionnaires de réseaux et des entreprises,
- 18 000 € au titre des cotisations payées par les collectivités membres,
- 124 700 € correspondant à une subvention versée par le budget principal pour financer le lancement de ce service (pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive).

### DÉPENSES ET RECETTES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT - 2021



Prévisionnel 2021

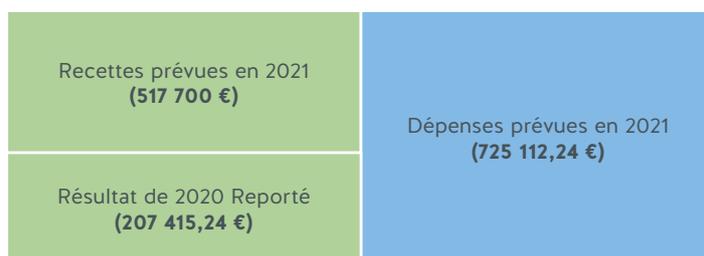
- Résultat de 2020 reporté
- Opérations pour comptes de tiers (équilibrées en dép. et en rec.)
- Investissements nouveaux
- Remboursement du Capital de la dette

Le résultat excédentaire de l'année 2021 a été intégré dans le budget primitif comme recette, pour 207 415,24 €.

Les dépenses d'investissement sont principalement équilibrées par ce résultat, à hauteur de 208 762,24 € pour de nouveaux investissements et 66 700 € pour le remboursement du capital de la dette en 2021.

Par ailleurs, une inscription de 200 000 € pour constater la réalisation d'éventuelles opérations pour compte de tiers est prévue et est équilibrée en dépenses et en recettes.

### ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL 2021



### FOCUS DETTE DU SIEIL :

Pour financer les investissements du service PCRS, le SIEIL a réalisé en 2018 un emprunt d'1 M d'€ à taux fixe en 2018. Cet emprunt est classé 1-A - Charte Gissler, pour une durée totale de 15 ans. Le capital restant du au 31/12/2020 est de 849 999,97 €.